

# MRSA - PRISE EN CHARGE D'UN PATIENT INFECTÉ

## OBJET

La stratégie proposée pour la prise en charge d'un patient vise à limiter la transmission et la dissémination du MRSA dans les établissements de soins vaudois. L'objectif de cette recommandation est de prévenir les infections à *Staphylococcus aureus* méticilline résistant en CTR lors de la prise en charge de **patients infectés** par ce germe. Elle se base sur des mesures rationnelles, différenciées et adaptées à ce type d'institution. Cette recommandation s'applique aux patients ayant une **infection à MRSA** et séjournant dans un CTR.

## RESPONSABILITÉ

La diffusion et le contrôle de cette stratégie est de la responsabilité du responsable HPCI de l'établissement, sous la supervision de la commission HPCI de l'établissement.

Son application est sous la responsabilité de la direction de l'établissement et de l'équipe médico-infirmière de l'établissement.

Les CTR participent à la surveillance initiée par l'unité cantonale HPCI des patients porteurs de germes multi-résistants.

## PRISE EN CHARGE

- Idéalement, le séjour d'un patient porteur de MRSA (colonisé ou infecté) a lieu en chambre individuelle ou éventuellement en chambre de cohortage.
- Le personnel soignant applique des Mesures Additionnelles Contact (MAC) lors des soins en chambre. Lors d'une infection grave ou si le site infecté ne peut être isolé correctement, le maintien du patient en chambre peut s'avérer utile ceci dans le but de limiter le risque de dissémination du MRSA dans l'établissement.
- Le maintien en chambre peut être levé dès la résolution de l'infection. Si le site infecté peut être isolé (pansement occlusif, sonde vésicale sans fuite, etc.), le maintien en chambre ne se justifie qu'en cas de non compliance du patient.
- Lors d'infection pulmonaire à MRSA (pneumonie, bronchopneumonie), le personnel applique des Mesures Additionnelles Gouttelettes (MAC) et le patient est maintenu en chambre jusqu'à résolution de l'infection.
- Il faut procéder à un entretien rigoureux quotidien de l'environnement proche du patient.
- Le patient doit pouvoir bénéficier des moyens de réadaptation adaptés à sa situation.

### PIÈCE(S) JOINTE(S):

#### Microorganismes et pathologies:

Staphylocoques dorés résistants à la méticilline ou MRSA ou SARM

Dernière mise à jour le 27/05/2019